

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le **02 AVR. 2025**
 ID : 001-210103602-20250401-2025_11-DE

République française
 Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 01 avril 2025

En exercice : 17 *L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*

Présents : 14 **Présents :** Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16 **Absents excusés :** Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_11 – Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 - CAF de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle qu'une première Convention Territoriale Globale (CTG) a lié la CAF de l'Ain, Pays de Gex agglo et 10 communes du territoire sur la période 2021-2024.

Cette convention a constitué le cadre contractuel par lequel la CAF a formalisé son engagement auprès de la Communauté d'agglomération et des communes sur l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF en matière de service aux familles (petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé, logement, accès aux droits...).

Afin de garantir le maintien et la poursuite de l'accompagnement financier de la CAF pour les services proposés aux familles, il convient d'anticiper l'élaboration d'une nouvelle CTG pour la période 2025- 2029, qui prendra la forme d'une convention cadre. Cette convention déterminera l'étendue du partenariat ainsi que les conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet social de territoire (méthodologie, modalités, moyens financiers...) pour maintenir, améliorer et/ou développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle CTG de la période 2025-2029 sera centrée sur les thématiques petite enfance, parentalité et enfance/jeunesse. Par ailleurs, en plus des 10 communes déjà intégrées dans la précédente CTG, elle sera également ouverte à toutes les communes du Pays de Gex qui souhaiteront intégrer ce dispositif, leur ouvrant droit à l'obtention du « Bonus territoire » qui correspond à une prestation « bonus » venant s'ajouter aux Prestations de services classiques.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le **02 AVR. 2025**
ID : 001-210103602-20250401-2025_11-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions du Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent et à en suivre la bonne exécution

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

